



DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de signature au Maire,
- Considérant** qu'il s'avère que les offres des sociétés retenues sont apparues comme les plus intéressantes,

DECIDE

Article 1 : de signer les actes, devis et contrats suivants :

Entretien et maintenance de Chaufferie – Bâtiments communaux

Entreprise ENGIE HOME SERVICES – Direction régionale – CESSON SEVIGNE (35) pour un montant de 2 911.47 € HT/an pour une durée de 3 ans (10-2022 / 10-2025).

Article 2 : le Conseil Municipal en sera tenu informé conformément à la réglementation lors de sa prochaine séance.

Fait à Lion sur Mer, le 25 octobre 2022

Le Maire

Dominique RÉGEARD

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20221025-DEC2022-013-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022